



Commune de LADOIX-SERRIGNY
Conseil Municipal du 3 septembre 2024

Procès-Verbal

L'an deux mille vingt-quatre et le trois septembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de LADOIX-SERRIGNY régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jérôme FOL.

Nombre de conseillers en exercice : 19 – Quorum : 10

Présents : M. Jérôme FOL, Mme Alexandra CAGNA BOIREAU, M. Gaston RAVAUT, Mme Aline KUTTER, M. Philippe JACQUELIN, Mmes Isabelle PETIOT, MM. Jacques SERRÉ, Pascal PODECHARD, Mme Valérie PERISSUTTI, M. Gérard DUPUIS, Mmes Saadia CHAMALI, Corinne GARREAU, M. Christian PISARSKY, Mme Valéria NAUDIN-MALLARD

Absents :

M. Thierry MESNIL ayant donné pouvoir à Mme Alexandra BOIREAU
M. Rodolphe VAUTHEY ayant donné pouvoir à Mme Valérie PERISSUTTI
Mme Isabelle SANCHEZ ayant donné pouvoir à M. Gaston RAVAUT
Mme Virginie DI MEGLIO ayant donné pouvoir à Mme Corinne GARREAU
M. Alexandre BEY ayant donné pouvoir à Mme Aline KUTTER

Secrétaire de séance : Mme Isabelle PETIOT

Questions à l'ordre du jour du conseil municipal :

- 1) Choix des entreprises (Voirie Rue des Cras)
- 2) Contrat « Grands Projet Côte d'Or » entre la commune de LADOIX SERRIGNY et le Département de la Côte d'Or pour l'opération « Terrain de football en synthétique »
- 3) Contrat « Grands Projet Côte d'Or » entre la commune de LADOIX SERRIGNY et le Département de la Côte d'Or pour l'opération « Restructuration de l'entrée de l'école primaire »
- 4) Reconduction dispositif frais de scolarité Corgoloin Comblanchien Premeaux
- 5) Redevance d'Occupation du Domaine Public pour chantiers provisoires de gaz et d'électricité
- 6) Régularisation d'un délaissé de voirie (parcelles ZB 226-228)

Secrétaire de séance : Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du CGCT, il est procédé à la nomination du secrétaire de séance, Mme Isabelle PETIOT est désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal et accepte cette fonction.

Approbation du procès-verbal du 9 juillet 2024 :

Les membres du Conseil Municipal **APPROUVENT** à l'unanimité le procès-verbal relatif au Conseil Municipal du 9 juillet 2024.

Délibération n° 2024/00043

Choix de l'entreprise (Voirie Rue des Cras)

Suite à la mission confiée au maître d'œuvre PMM concernant le suivi des travaux de la voirie communale Rue des Cras, un appel d'offres sous forme de marché à procédure adaptée (MAPA) a été lancé.

M. le Maire présente aux élus le résultat de cette procédure qui se compose d'une seule offre, celle de l'entreprise ROUGEOT pour un montant HT de 175 330.10 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, **RETIENT** l'entreprise Hubert ROUGEOT, Champ Lain - 21190 MEURSAULT, pour un montant HT de **175 330.10 €** (Cent soixante-quinze milles trois cent trente euros et dix cents).

Délibération n° 2024/00044

Contrat « Grands Projets Côte d'Or », terrain de football en synthétique

Monsieur le Maire expose que le dossier de demande de subvention pour l'opération « terrain de football en synthétique », déposé par la commune auprès du Conseil Départemental, a reçu un avis favorable de la commission permanente.

L'octroi de cette subvention accordée pour un montant de 300 000 € fait l'objet d'un contrat au titre du programme « Grands projets Côte d'Or ».

Vu le projet de contrat « Grands Projets Côte d'Or » proposé par le Département de la Côte d'Or pour le financement de la construction d'un terrain de football en synthétique à hauteur de 300 000 €, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité **PREND** acte de la décision de financement du terrain de football en synthétique par le Département de la Côte d'Or aux conditions définies au contrat et **AUTORISE** le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Délibération n° 2024/00045

Contrat « Grands Projets Côte d'Or », Restructuration de l'entrée de l'école primaire

Monsieur le Maire expose que le dossier de demande de subvention pour l'opération « Restructuration de l'entrée de l'école primaire », déposé par la commune auprès du Conseil Départemental, a reçu un avis favorable de la commission permanente.

L'octroi de cette subvention accordée pour un montant de 136 000 € fait l'objet d'un contrat au titre du programme « Grands projets Côte d'Or ».

Vu le projet de contrat « Grands Projets Côte d'Or » proposé par le Département de la Côte d'Or pour le financement de la Restructuration de l'entrée de l'école primaire à hauteur de 136 000 €, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité **PREND** acte de la décision de financement la Restructuration de l'entrée de l'école primaire par le Département de la Côte d'Or aux conditions définies au contrat et **AUTORISE** le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Délibération n° 2024/00046

Dérogation scolaire RPI Corgoloin-Comblanchien-Premeaux

M. le Maire rappelle la délibération du 15 juin 2021 par laquelle le conseil municipal a décidé, à la majorité, d'instaurer un dispositif à titre expérimental.

En effet, pour 3 années à compter de la rentrée scolaire 2021-2022, le conseil approuvait la renonciation aux frais de scolarité des enfants scolarisés au sein des écoles de la commune de LADOIX-SERRIGNY sous réserves de l'application réciproque de la même renonciation par les communes de CORGOLOIN, COMBLANCHIEN et PREMEAUX-PRISSEY pour les enfants résidant à LADOIX-SERRIGNY et inscrits dans leurs écoles.

Après les avis favorables des Maires de CORGOLOIN, COMBLANCHIEN et PREMEAUX-PRISSEY, il est proposé de reconduire (pour 3 années) le principe de non refacturation des frais de scolarité des enfants résidant dans l'une des 4 Communes, mais inscrits dans l'école maternelle ou primaire d'une autre de ces 4 Communes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DÉCIDE**, à raison de 17 voix pour et 2 abstentions (Mme CAGNA BOIREAU et M. MESNIL) de reconduire ce dispositif à compter du la rentrée scolaire 2024-2025 et ce pour une période de trois ans.

Délibération n° 2024/0047

Redevance d'Occupation du Domaine Public pour chantiers provisoires (Gaz et Electricité)

M. le Maire rappelle que le décret n°2023-797 du 18 août 2023 a modifié le plafond relatif à la redevance pour l'occupation provisoire du domaine public communal par les chantiers de l'année écoulée concernant des ouvrages des réseaux de transport et de distribution tant dans le domaine de l'électricité que celui du gaz.

Le plafond de la RODP dite « provisoire » peut être passé de 10 % à 20 % du montant de la RODP « classique » perçue par la commune.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide **D'ADOPTER** la proposition qui lui est faite concernant l'instauration de la redevance pour l'occupation du domaine public par les chantiers provisoires de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz et **D'APPLIQUER** le mode de calcul fixé par le CGCT, en précisant que celui-ci s'appliquera au plafond autorisé pour ces redevances par la réglementation en vigueur au jour de l'éligibilité de la perception de ces dernières.

Délibération n° 2024/0048

Délaissés de voirie, acquisition de parcelles

Monsieur le Maire expose que dans le cadre de divers aménagements routiers, il y a plusieurs années, la commune avait l'opportunité d'acheter des parcelles pour ces travaux, or ces acquisitions n'ont jamais été actées et les travaux de voirie ont été réalisés.

Il s'agit d'une bande de terrain issue des parcelles, situées Route de Ruffey, cadastrées ZB 226 et 228 appartenant à M. le Maire, aussi il propose de ne pas prendre part au vote et quitte la salle.

M. Gaston RAVAUT, 2^{ème} adjoint en charge de la voirie propose de régulariser, l'achat de cette bande de terrain (environ 90 m²) issue de ces deux parcelles à l'euro symbolique.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, **ACCEPTE** l'acquisition de cette bande de terrain des parcelles précitées et **DIT** que les frais liés aux honoraires du géomètre et du notaire seront à la charge de la commune.

Questions diverses

Précisions sur la mise en place d'une astreinte pour la Saint Vincent Tournante 2025 :

M. le Maire souhaite proposer la mise en place d'une astreinte pour la manifestation de la Saint Vincent Tournante de janvier 2025, le conseil sera appelé à délibérer mais, il faut en amont saisir le CST (Comité Social Territorial) afin de recueillir leur avis.

Le conseil municipal est favorable à cette mise en place d'une astreinte pour le week-end de la Saint Vincent Tournante 2025 pour seulement les agents des services techniques.

Une délibération sera prise ultérieurement.

Par délibération en date du 23 mai 2020, le Conseil a délégué diverses attributions à Monsieur le Maire en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales. L'Assemblée délibérante est donc informée que les décisions suivantes ont été prises en vertu de ces délégations.

	OBJET	Société	Montant TTC
LETRES DE COMMANDES			
12/07/2024	Lave linge école maternelle	BOULANGER	468,99 €
22/07/2024	Réfection éclairage (LED) Eglise	BERSOT Florent	1 971,00 €
25/07/2024	Remplacement du défibrillateur défectueux Salle Pierre Gourillon	Un défi pour la vie	1 233,84 €
30/07/2024	Remplacement chauffe-eau logement 1 Place du Souvenir	MATEOS Romain & Thibault	1 281,72 €
30/07/2024	Fourniture et pose d'un poteau incendie Rue St Marcel	VEOLIA	903,12 €
31/07/2024	Mission SPS Voirie Rue et Impasse des Cras	BFC SPS	1 262,16 €
31/07/2024	Fabrication et pose d'un volet, bureau du maire	AUGEY	894,00 €
21/08/2024	Achats drapeaux (France, Europe, Bourgogne)	PROMO DRAPEAUX	645,60 €
21/08/2024	Aspirateur à eau	BRICOCASH	239,00 €
21/08/2024	Installation de 2 systèmes d'alarmes (Mairie + Ateliers Municipaux)	SERT	5 892,00 €
23/08/2024	2 Patinettes en bois + 2 tricycles 4/8 ans pour classe ULIS	LA PAPETERIE	722,00 €
27/08/2024	Signalétique horizontale et verticale RD 20 A vers Mairie	Cyril Cochetto signalisations	3 649,54 €

Date	OBJET	Concessionnaire	Durée
ACTES DE CONCESSIONS DANS LE CIMETIÈRE DE LADOIX-SERRIGNY			
15/07/2024	Concession carré C 178 (renouvellement) à Mme BRIGANDAT Alice		30 ans
15/07/2024	Concession carré C 76 (nouvel achat) à M. Mme GIRARDOT Jean-Claude		50 ans

<i>Déclarations d'Intention d'Aliéner</i>		Noms des propriétaires sortants
10/07/2024	13 ROUTE DE CORCELLES	BUCHARD
10/07/2024	AVENUE DU CHAMP DE FOIRE	DESCHAMPS
10/07/2024	34 BIS RUE DE SERRIGNY	DUBIEF
10/07/2024	ROUTE DE DIJON	3PAR
10/07/2024	24 RUE DE SERRIGNY	KONCZEWSKI
10/07/2024	RUE DES TROIS NOYERS	INVESTIMMO
11/07/2024	45 A ROUTE DE BEAUNE	DA SILVA
12/07/2024	26 RUE DES EGLANTIERS	RIBEIRO REIS
27/07/2024	11 ROUTE DE RUFFEY	REGUERO
28/07/2024	RUE DES TROIS NOYERS	BOUHEY
29/07/2024	RUE DES TROIS NOYERS	SCI FLP21 (PELLETIER)
14/08/2024	5244 RUE DES TROIS NOYERS (issue de la parcelle ZD 369)	SCI FLP21 (PELLETIER)

Point sur les commissions

Commission voirie

M. Gaston RAVAUT fait part de l'avancée des travaux du terrain de football en synthétique, la couche de souplesse est prévue pour le 4 septembre, interviendra ensuite la pose du gazon synthétique, puis le remplissage, l'installation des pare-ballons, de la main courante, etc... La livraison du terrain est prévue pour fin septembre 2024 ; Il précise que l'installation des mâts d'éclairage devait se faire cette semaine mais l'entreprise n'a pas reçu le matériel qui devrait arriver vers le 13 septembre prochain.

En ce qui concerne les travaux de voirie de la Rue des Moutiers, ils sont terminés, M. RAVAUT indique à l'assemblée de la mise en sens unique de cette rue.

Il indique que d'ici fin septembre, il organisera une réunion des riverains de la Rue et de l'Impasse des Cras, en effet des travaux devraient débuter en octobre prochain.

M. RAVAUT informe les élus de la date de la prochaine réunion de la commissions Forêts, le jeudi 12 septembre 2024 à 18 h 30.

Suite à l'interrogation de Mme Valéria NAUDIN MALLARD concernant le marquage des passages piétons de la RD 974, M. RAVAUT répond que c'est à la charge de la commune et que ceux-ci seront prochainement réalisés.

Commission bâtiments

M. Philippe JACQUELIN fait état de l'avancement des travaux de l'été dans l'école primaire, comme le changement de l'éclairage des salles de classes en led, de la réfection de la salle de classe n°3 et de l'avancement des travaux du préau de l'école primaire.

Il informe l'assemblée de la mise en peinture des volets et des fenêtres de tout le bâtiment mairie, et du hall de la salle Pierre Gourillon ainsi que de ses sanitaires.

M. JACQUELIN fait part de la pose de cimaises au caveau Pierre Gourillon.

Il a fait, également, intervenir, une entreprise pour le changement des douelles du Pressoir, Rue du Pressoir.

Pour terminer, des travaux de changement de boiseries ont été réalisés à l'Eglise, et des façades ainsi que le clocher de ce bâtiment ont été nettoyés.

Questions diverses

Mme Valérie PERISSUTI demande si l'animation du 24 août dernier « Street Tour » s'est bien déroulée. M. le Maire répond qu'il y avait peu de monde et qu'à 16 h 30 en raison de la vigilance orange des orages annoncés, la manifestation a été écourtée.

Mme Isabelle PETIOT met en place l'organisation du banquet des cheveux blancs du 6 octobre 2024.

M. le Maire rappelle les deux réunions publiques pour la Saint Vincent Tournante 2025 des 17 octobre et 21 novembre 2024.

Il rappelle que dans le cadre du devoir de mémoire qui nous anime et de la commémoration de la Libération du pays beaunois, un hommage particulier sera rendu à nos libérateurs français et américains Morts pour la France de la 1ère Armée Française et de la 7ème Armée Américaine débarquées le 15 août 1944.

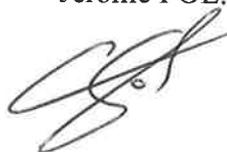
Un convoi de véhicules militaires U.S. et FR participera à ce moment de recueillement et prendra position devant le Monument aux Morts de notre commune le dimanche 8 septembre 2024 à partir de 16 heures 15 (+ ou - 1/4 d'heure) avant de partir sur Chorey les Beaune. M. le Maire invite les élus à participer en déposant une gerbe au monument.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 45.

Le Secrétaire de séance,
Isabelle PETIOT.



Le Maire,
Jérôme FOL.



En application de l'article 2121-25 du CGCT, la liste des délibérations examinées par le conseil municipal lors de la présente séance a été affichée à la mairie et publiée sur le site internet de la Commune le 4 septembre 2024.